

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE NORTHERN ONTARIO WIRES INC.

Northern Ontario Wires Inc. a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité.

Soyez mieux renseigné et donnez votre opinion.

Northern Ontario Wires Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'augmenter ses tarifs mensuels de 5,62 \$ pour le consommateur résidentiel moyen à compter du 1^{er} mai 2017. D'autres clients, dont des entreprises, pourraient aussi être touchés.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA DES RENCONTRES COMMUNAUTAIRES

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra deux rencontres communautaires, où vous pourrez

- en apprendre davantage sur les coûts de Northern Ontario Wires et sa demande de modification des tarifs
- découvrir comment la CEO entend examiner cette requête
- participer et partager vos commentaires au sujet de la requête déposée auprès de la CEO

Kapuskasing

Quand : Le mercredi 2 novembre 2016 à 13 h 30 (ouverture des portes à 13 h)

Où : Auditorium du Centre civique, 88 Riverside Drive, Kapuskasing (Ontario)

Cochrane

Quand : Le mercredi 2 novembre 2016 à 18 h 30 (ouverture des portes à 18 h)

Où : Tim Horton Events Centre, 7 Tim Horton Drive, Cochrane (Ontario)

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra aussi une audience publique en vue d'examiner la requête de Northern Ontario Wires. Elle interrogera l'entreprise sur son besoin d'augmenter ses tarifs. Elle entendra également les arguments de personnes et de groupes représentant les clients de Northern Ontario Wires. Au terme de cette audience, la CEO décidera de l'augmentation qu'elle accordera, le cas échéant.

Les distributeurs comme Northern Ontario Wires demandent en général un examen complet de leurs tarifs tous les cinq ans. Tous les changements de tarifs pour les années intermédiaires sont décidés par l'application d'une formule liée à l'inflation et à d'autres facteurs destinés à promouvoir l'efficacité. Il est possible que vous ne receviez aucun avis des changements de tarifs effectués par l'application de cette formule.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez consulter la requête de Northern Ontario Wires sur le site de la CEO.
- Vous pouvez présenter une lettre de commentaires qui sera examinée durant l'audience.
- Vous pouvez assister (à la date, à l'heure et à l'endroit susmentionnés) à la rencontre communautaire de la CEO, où vous pourrez poser vos questions, faire part de vos commentaires et exprimer vos inquiétudes.
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous d'ici le **7 novembre 2016** ou l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- Vous pourrez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur notre site Web, à la fin du processus.

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Les frais proposés concernent les services de distribution de Northern Ontario Wires. Ils font partie des frais de livraison, l'un des cinq éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de ce dossier est **EB-2016-0096**. Pour en savoir plus sur cette audience ou les démarches à suivre pour présenter des lettres, pour devenir un intervenant ou encore pour accéder aux documents concernant ces dossiers, sélectionnez le numéro de dossier **EB-2016-0096** sur la liste du site Web de la CEO : **www.ontarioenergyboard.ca/notice**. Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs, au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES ET AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : l'audience orale et l'audience écrite. Northern Ontario Wires a déposé une requête d'audience écrite. La CEO étudie actuellement cette requête. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour en expliquer les raisons, au plus tard le **7 novembre 2016**.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu des documents que vous allez déposer auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront tenus confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

